

LE LABEL ECOLES DE COMMERCE ÉQUITABLE



**Valorisez
l'engagement de
votre établissement
scolaire et vos
activités d'éducation
au commerce
équitable**

Les 5 critères d'obtention du label

- 1 **Voter** une délibération au CA de l'établissement et mettre en place un comité de pilotage multi-acteurs (obligatoire)
- 2 **Acheter** des produits issus du commerce équitable
- 3 **Sensibiliser** au commerce équitable les jeunes, les agents et la communauté éducative
- 4 **Communiquer** (en interne et en externe) sur les événements et engagements de l'établissement en faveur du commerce équitable
- 5 **Favoriser des partenariats** extérieurs et des jumelages autour du commerce équitable

Le processus d'évaluation

- 1 **Auto-évaluation** : via le dossier de candidature l'établissement doit pouvoir autoévaluer ses pratiques quand il fait acte de candidature ou de renouvellement.
- 2 **Évaluation par les pairs** : des acteurs sont identifiés pour émettre un avis sur l'engagement de l'établissement. Il peut s'agir d'établissements déjà labélisés ou d'associations locales.
- 3 **Évaluation « externe »** : à l'échelle nationale, via un avis des porteurs de la campagne



Un **baromètre** permet d'identifier le niveau d'engagement de l'établissement

Une initiative de :



Soutenu par :

